

# Chapitre I

## PARCOURS D'IMMIGRATION

*On ne peut traiter de la question du logement ou de l'insertion des immigrés en foyers sans retracer le sens, les structures et les effets d'un parcours qui, en quelques années, a fait affluer des milliers d'hommes vers la France.*

### 1. La France de l'après-guerre : cadre politique, législatif et social

#### *Les lendemains de la Libération : l'urgence*

La guerre de 1940-1945 terminée, la reconstruction s'impose d'urgence : remettre en état de marche les rouages de la vie citoyenne, urbaine et industrielle. Dans un contexte de concurrence internationale, de mouvements pour l'indépendance des colonies et de ce qui deviendra bien vite la "guerre froide" (1947), est lancée la course à la survie de la France en tant que grande puissance. Deux facteurs vont alors être privilégiés : la restructuration industrielle et le maintien de l'empire colonial ; atout important de la géopolitique gaullienne qui se traduit par une mise sous dépendance, à travers, notamment, politique militaire, culturelle et juridique mise en œuvre<sup>1</sup>.

Non seulement la France est exsangue mais la défaite et les années d'occupation ont ébranlé ses certitudes ; c'est une France affaiblie, peu sûre d'elle-même, qui émerge. Perte de rang et perte d'identité vont influencer directement sur les politiques migratoires qui auront pour *leitmotiv* fondamental l'intérêt étroitement hexagonal de la France.

Au plan migratoire, cet intérêt présente des objectifs contradictoires. La démographie, à conforter à tout prix, se heurte à la question de l'identité française : il s'agit, dit-on, de sauvegarder les « *caractères naturels* » de la population française. Une sélection

---

1. D'où les violentes et sanglantes répressions des mouvements autonomistes à Madagascar en 1947, dans les pays du Maghreb (événements du 8 mai 1945 à Sétif) et en Indochine... Aucune ombre d'autonomie, voire d'association comme les Malgaches ou Ho Chi Minh le demandaient, n'était tolérable.

sévère d'immigrés ou de réfugiés naturalisables y pourvoira. Les grands spécialistes de l'époque<sup>2</sup> – Mauco et Sauvy – estiment que seuls ont droit à la naturalisation ceux dont les caractéristiques sont jugées proches de celles des Français considérés comme une ethnie parmi d'autres ; en ce sens, Sauvy présente une étude sur l'assimilabilité suivant les origines des immigrés. Mauco, quant à lui, se scandalise de la naturalisation des réfugiés arméniens et méditerranéens. Les critères mis en avant par Mauco<sup>3</sup> – « ethnique, professionnel et géographique » – vont provisoirement passer au second rang sans être pour autant abandonnés, car il faut assurer une productivité à marche forcée ; pragmatisme et urgence favoriseront le positionnement autrement nuancé du ministre du Travail (Parodi), sans pour autant remettre en cause ni l'objectif premier, « l'intérêt de la France », ni les distinctions subjectivement établies entre le bon et le mauvais immigré.

Les critères qui ont inspiré ce premier cadrage de l'immigration auront des conséquences administratives importantes en termes de naturalisations, de régularisations, de droits sociaux (dont le logement), d'autant que le traitement de ces problèmes restera dépendant du Haut Comité consultatif de la population et de la famille, dirigé par Mauco jusqu'en 1970. Les guichets administratifs interpréteront ses directives de façon la plus souvent restrictive, ce qui poussera nombre d'immigrés à passer outre et, par là même, à nourrir une immigration appelée alors "spontanée", tolérée en tous services.

- 
2. Dès 1938, Mauco se spécialise dans les problèmes d'intégration en France des populations étrangères. Pour lui, l'identité française est quelque chose d'objectif et sa sauvegarde est essentielle. Sauvy est plutôt considéré comme un démographe ; il est sensible à la baisse de la natalité et aux solutions pour compenser ce manque. Les historiens estiment que Mauco n'est pas "raciste" mais "racialiste". En fait, Mauco comme Sauvy classent subjectivement certains groupes de populations comme inintégrables ou très difficilement assimilables à la population française ou à ses modes de vie. La marge entre racisme et racialisme est fort étroite ; d'autant plus étroite que la conception racialiste se garde bien d'interroger ou de favoriser les capacités d'évolution et d'ouverture à l'autre des deux types de populations en présence.
  3. Cf. Résultats du sondage de Mauco dans *Plein droit*, n° 29-30, GISTI, 1995, p. 25. (GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés ; association de juristes fondée en 1972.)

Pour retrouver son rang et sa légitimité, les politiques estiment devoir conserver à la France son empire colonial. Cette France doit également se situer vite et bien dans la révolution scientifique et technologique déjà amorcée au sein des pays qui n'ont pas été occupés par l'Allemagne, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni. Or, en France, les infrastructures sont anéanties et les machines rares et désuètes ; la main-d'œuvre se révèle insuffisante. Il faut donc augmenter les ressources disponibles de toutes les forces de main-d'œuvre citadines et rurales du pays et des nations environnantes : Allemagne, Pologne, Italie, Espagne, Portugal. L'abondant vivier des réfugiés, celui des ruraux venus des campagnes françaises et celui des pays d'alentour, sera le premier à fournir le volant de main-d'œuvre indispensable à la restructuration. La prospection favorisera une main-d'œuvre abondante d'étrangers, si possible non coloniale, pour effectuer les tâches refusées ou laissées vacantes par les Français. Les activistes politiques et, en règle générale, les intellectuels seront écartés comme potentiellement communistes ou menaçant la sécurité française.

### *L'ordonnance du 2 novembre 1945 ou le compromis entre trois courants distincts : xénophobe, démographique, économique*

Les députés encouragés par Parodi, ministre du Travail, et Cassin, juriste, défenseur des droits de l'homme, voteront le 2 novembre 1945 l'ordonnance qui marque la politique française de l'immigration jusqu'à nos jours<sup>4</sup>. Cette ordonnance va constituer le cadre juridique du contrôle de l'immigration. Par la mise en œuvre de cette législation nouvelle de 1945, tout étranger qui vient travailler en France pour une période de plus de trois mois a l'obligation de posséder un titre de séjour, un certificat médical officiel et un titre de travail. Ce régime ne s'appliquait cependant pas aux Algériens ni aux ressortissants des colonies françaises. Le travail, la force de production immédiate, sont les conditions préalables à toute admission au séjour en France. Le travailleur étranger n'est admis sur le territoire national qu'à titre provi-

---

4. Texte complet de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, *Plein droit, op. cit.*, pp. 33-35. Cette ordonnance, très souvent remaniée, mais qui reste le cadre juridique de l'entrée et du séjour des étrangers, garde son caractère premier de contrôle permanent et de répression de l'immigration.

soire ; il reste sous contrôle monopolistique de l'Administration qui fera, au gré des circonstances, comme bon lui semble.

Dans le cadre législatif du 2 novembre, une nouvelle institution, l'ONI<sup>5</sup>, est créée pour servir d'intermédiaire entre les employeurs et les futurs immigrés. Proposée par un député communiste, Ambroise Croizat, au lendemain de la Libération, elle est présentée comme une conquête ouvrière dans la mesure où elle oblige le patronat à un contrat de travail assurant au travailleur immigré les mêmes droits qu'au travailleur français, une assurance de logement, une prime de déplacement à même de couvrir les frais de son voyage d'émigration et finalement la possibilité de transférer sans ponction aucune la majeure partie de ses économies vers son pays d'origine. Non seulement l'ONI a pour mission de canaliser et réguler l'immigration mais elle doit servir de relais contractuel en vue de permettre aux travailleurs étrangers des conditions d'insertion acceptables ; ce qui se réalisera peu ou prou dans les toutes premières années d'après-guerre. Le contrat type établi entre le gouvernement français et les autorités italiennes en 1947 donne une bonne idée des avantages de ce type de convention :

- à travail égal, salaire égal ;
- droit à une prime d'embauche de 2 000 F (si l'immigré italien travaille dans les mines) ; de 1 000 F ailleurs ;
- droit à une allocation supplémentaire de 80 F par jour jusqu'au moment de son affectation ;
- droit d'entrée et de regroupement familial accordé au fur et à mesure de la construction de logements adéquats bâtis aux frais de l'employeur ;
- droit au transfert, en totalité, des allocations familiales vers la famille demeurée au pays natal ;
- droit d'envoi de 40 % du salaire à un taux de change préférentiel.

Toute l'attention de l'ONI se porte alors sur le moment crucial de l'introduction des travailleurs : sélection, critères de bonne santé, contrat d'embauche... ; quelques années plus tard, nombre d'en-

---

5. ONI : Office national de l'immigration, qui deviendra plus tardivement l'OMI : Office des migrations internationales.

treprises se passeront de l'ONI et embaucheront directement, si bien que dès 1960, l'ONI ne contrôlera plus que 20 % des entrées ; elle s'apparentera en fait à une sorte de bureau d'enregistrement appelé à régulariser des travailleurs étrangers déjà introduits "spontanément" en France, c'est-à-dire essentiellement amenés par des courtiers officiellement payés à cet effet par les entreprises.

Même si le refus de sélectionner la main-d'œuvre en fonction de l'origine ou des acquis culturels a été finalement approuvé par l'Assemblée nationale en toute dernière instance, rappelons avec Patrick Weil, qu'administrativement, l'État "acteur", qui reste à différencier de l'État de droit, va continuer à favoriser certaines nationalités plutôt que d'autres, par exemple en n'installant les bureaux de recrutement de l'ONI que dans des pays européens<sup>6</sup>. De même l'Administration n'aura de cesse de rogner sur les droits établis ; les guichets administratifs, par voie de circulaires diverses, situeront de plus en plus les travailleurs immigrés dans l'impasse d'un traitement spécifique, toujours réducteur.

## 2. Les Trente Glorieuses

*1947-1948 : détérioration de la situation sociale française. Paralyse ouvrière. Un nouveau tournant politique : la guerre froide et une obsession : tout faire pour combattre le communisme*

Dans le contexte international de guerre froide, de tensions coloniales exacerbées, la situation sociale française se détériore. De nombreuses grèves de plus en plus dures éclatent : 30 000 ouvriers en grève chez Renault le 28 avril 1947, puis c'est le tour de la métallurgie parisienne, des cheminots, des mineurs, des chantiers navals de Saint-Nazaire. Le pays totalise 2 500 000 grévistes en novembre. Des réservistes sont appelés et des automitrailleuses sillonnent les rues des grandes villes ouvrières. Les conflits sociaux redémarrent plus tard, surtout dans les usines et chez les cheminots. L'armée intervient. La France manque de bras. Les machines ne tournent toujours pas à plein alors que la concurrence internationale exige toujours plus en termes de cadences, de chasse aux temps morts, de parcellisation des tâches,

6. Cf. Patrick Weil, *La France et ses étrangers*, Éd. Folio/actuel, Gallimard, 1995, p. 91.

de répétitivité des gestes. L'exode rural de jeunes travailleurs, les migrations italienne, espagnole et portugaise et les premières entrées de l'automation ne suffisent plus. Pour parer à la pénurie de main-d'œuvre, en attendant des restructurations plus fondamentales, une triple stratégie se met en place :

– appel à de la main-d'œuvre étrangère non qualifiée, hors contexte rural français et européen ;

– choix de publics mis dans l'impérieuse nécessité de courber l'échine pour assurer la survie des leurs ;

– déqualification continue des métiers (quelques années plus tard, il n'y aura plus de "métiers" mais seulement des "emplois").

Souplesse, mobilité, "fluidité des stocks" de travailleurs deviennent des termes à la mode chez les patrons. L'expression "marché du travail" apparaît.

L'éviction des représentants syndicaux de l'ONI, en 1948, donne les coudées franches au patronat. Suit, dans la même logique et dans la même année, l'interdiction de toutes les associations d'immigrés issues de la Résistance. Il faudra attendre 1982 pour que les associations d'immigrés puissent à nouveau se constituer, dans le cadre de la loi 1901.

### *L'ère des détournements*

Comme la France a besoin de main-d'œuvre et que, selon le patronat, l'accueil régulier d'immigrés via l'ONI coûte cher, les arrivées "spontanées" d'immigrés, appelées plus tard "clandestines", trouvent la faveur des employeurs. Ces derniers se dispensent ainsi, au détriment des immigrés, de respecter les droits salariaux précisés clairement par exemple dans la convention de 1947, conclue entre le gouvernement français et le gouvernement italien (cf. p. 12).

Autre technique réductrice : celle définie par les services publics pour diminuer le montant des allocations familiales. Le déroulement des faits est exemplaire. L'entreprise Renault cherche, pour ses usines de Flins, à engager des Marocains : promesses sont faites de payer le voyage, de fournir un logement et d'accorder les avantages sociaux aux travailleurs immigrés à l'égal des travailleurs français. Les engagements sont clairs, la référence également : c'est celle du Code du travail, le "droit commun" dirait le rapport Cuq. Mais, dès que les services publics s'aperçoivent

que les familles étrangères sont plus prolifiques que les familles françaises et que parfois la polygamie augmente le nombre des enfants, c'est l'affolement, suivi d'une parade juridique dans le droit-fil de la colonisation. Désormais l'alignement se fera à partir du droit des pays d'origine, ce qui dans la plupart des cas réduit à peu de chose les dites allocations. Après ces décisions, s'ensuivent de vives échauffourées animées par des travailleurs immigrés, confinant à l'émeute, notamment à Mantes-la-Jolie, pour aboutir à des conventions dites d'accords bilatéraux entre le pays d'accueil et les pays d'origine. Par ces conventions, l'État français ne délivre aux familles immigrées, pour un nombre d'enfants limité à quatre par famille, qu'une partie de leurs droits, le reste de ces droits devant être versé au FAS<sup>7</sup> et théoriquement revenir aux immigrés en termes de logements, de conditions de vie, de développement culturel. Est alors lancé le fameux principe très égalitaire, façon rapport Cuq, du « à chacun ses droits selon sa nationalité ». Au nom de ce principe, les accords bilatéraux s'accompagnent de restrictions inadmissibles et multiples : allocations familiales limitées à quatre enfants, taux de versement inégalitaire selon les origines, non-versement d'indemnités journalières pour l'immigré parti en convalescence dans son pays, âge limite des enfants bénéficiaires à l'étranger généralement inférieur à l'âge limite des enfants bénéficiaires en France<sup>8</sup>. La discrimination juridique joue à plein alors que les impôts et les cotisations salariales diverses sont les mêmes pour tous les travailleurs.

L'immigration "spontanée" reste un des axes privilégiés de cette stratégie que validera Pompidou quelques années plus tard. Il en résulte un afflux massif d'immigrés précarisés par l'irrégularité

- 
7. FAS : Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans en métropole et pour leurs familles. Créé le 29 décembre 1958, le FAS "reçoit", le 24 avril 1964, « compétence pour l'ensemble des travailleurs étrangers venant en France à titre permanent ». Le 14 septembre 1966, un décret étend les compétences du FAS aux travailleurs étrangers venant occuper un emploi en France à titre temporaire. Le FAS devient le Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants. Il aura une action prépondérante dans les orientations politiques assignées aux gestionnaires de foyers moyennant des aides financières plus ou moins appropriées.
  8. Cf. grille du montant des allocations familiales des travailleurs immigrés selon le lieu de résidence des enfants. Anicet Le Pors, *Immigration et développement économique et social. Études prioritaires interministérielles*, Éd. La Documentation française, 1977, p. 259.

larité de leur introduction en France, qui les rend étroitement dépendants de leur employeur-rabatteur.

### ***1950-1974 : le grand racolage***

L'alternative se réalise par l'arrivée massive de nouveaux travailleurs immigrés venant notamment du Portugal et d'Afrique du Nord.

L'insurrection algérienne va accélérer ce processus. L'immigration massive de pieds-noirs et d'Algériens dénommés dans la langue officielle de l'époque « *citoyens français musulmans d'Afrique du Nord et protégés français originaires de ce même pays* » alimentera jusqu'à nos jours un fort contentieux émotionnel.

### **3. Des deux côtés : l'immigration comme phénomène structurel**

#### ***Priorité à l'immigration "spontanée"***

Jusqu'en 1960, l'immigration, *via* l'ONI, est surtout initiée par les entreprises car il leur est indispensable de remplir les vides créés par la guerre, puis par les ponctions incessantes de l'armée pour les guerres coloniales d'Algérie et d'Indochine.

De 1960 à 1966, les demandes s'accroissent tellement que l'ONI ne peut y faire face. Aussi les entreprises envoient-elles leurs recruteurs sur place, dans les ex-colonies, ou favorisent les filières d'embauche directes que constituent les travailleurs étrangers eux-mêmes. Sally N'Dongo évoque par le détail les procédés de corruption, de magouilles, de tarifs exorbitants affichés par des responsables sénégalais et français des ports d'embarquement et de débarquement<sup>9</sup>.

Représentant officiel du gouvernement, M. Jeannenay déclare que : « *l'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile car si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre<sup>10</sup>* ».

Le bénéfice est pour l'entreprise ; le prix à payer est à la charge de l'immigré entré clandestinement. L'entreprise lui fait la faveur de

9. Cf. Sally N'Dongo, *Livre des travailleurs africains en France*, Éd. Maspero, 1978.

10. Cf. la revue *Droit et Liberté*, n° 271, Éd. du MRAP. (MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples. Fondé en 1949).

l'accepter sans autre obligation à son égard que le respect des clauses strictement salariales et donc sans dédommagement des frais de voyage et l'obligation de lui assurer un logement.

### *Le boom migratoire*

Les causes du boom migratoire sont évidentes : démographie française en baisse, lendemains de l'indépendance algérienne, besoins nouveaux créés par le retour de un million de Français d'Algérie, (lesquels, en règle générale, ne se fixent pas dans les "boulots d'immigrés"), élévation de l'âge de la scolarité, exigences du marché du travail auxquelles les Français rechignent, vogue et accroissement des produits de consommation (automobiles, équipement ménager...), ouverture des immenses chantiers de villes nouvelles, enfin une concurrence internationale qui ne cesse d'obliger à des surenchères productivistes.

L'immigration devient alors un phénomène structurel. Selon des statistiques du ministère du Travail, entre 1967 et 1973, l'augmentation du pourcentage des étrangers par secteur d'activités est la suivante :

- bâtiment-travaux publics, de 23,5 % à 29,4 % ;
- mines (extraction) et sidérurgie, de 26,6 % à 34,9 % ;
- automobile, de 9 % à 24,4 %, etc.

Chaque année, les flux oscillent entre 200 000 et 300 000 nouveaux arrivants. En 1961, l'immigration des travailleurs permanents est estimée à 79 800 ; elle passe en 1964 à 186 300 ; en 1967 elle atteint 946 600 et en 1973, 1 407 900.

L'immigration algérienne connaît son maximum en 1962-1963 ; essentiellement masculine, elle est surtout composée de ruraux. Après le tassement migratoire des années 1967-1968, on assiste à une remontée vers 1970 ; elle cesse officiellement en 1973 avec la décision algérienne de suspendre l'émigration. L'immigration marocaine suit le rythme de croissance algérien avec un léger décalage ; son pic se situe en 1973 ; au départ, en 1960, elle est composée de 66 % de ruraux, ensuite, en 1970, de 37 % seulement.

L'Afrique tarde à apparaître dans les statistiques officielles ; ses chiffres sont intégrés dans la catégorie "autres" jusqu'en 1963-1964. En fait, depuis 1960, elle croît et s'accélère, encouragée par le gouvernement français qui s'attend au retour massif des Algériens vers leur pays devenu indépendant. En nous référant aux éléments

fournis par M. Tribalat dans son étude *De l'immigration à l'assimilation*<sup>11</sup>, les Africains sont 2 000 en 1964, 9 000 en 1965-1969, 43 000 en 1974 pour atteindre 178 000 en 1980-1984. Leur venue sur le marché du travail est d'autant plus remarquable que, dans les années 60, le nombre des travailleurs africains était minime ; la visibilité de ce phénomène est amplifiée par le fait que cette population se concentre en quelques secteurs d'Ile-de-France et dans quelques grandes villes portuaires. De plus, dans les années 1962-1965, ils ont rejoint leurs compatriotes et se trouvent entassés dans des taudis, des caves, des hangars de Paris, Clichy, Saint-Denis ou Montreuil<sup>12</sup>...

D'après les chiffres officiels, 40 % des immigrés d'Afrique viennent de la vallée du fleuve Sénégal et 35 % d'entre eux n'ont jamais fréquenté l'école. Ils appartiennent le plus souvent à des réseaux migratoires fondés sur des structures villageoises ; les ruraux (80 %) déjà installés, surtout en foyers, favorisent l'entrée d'autres ruraux de leurs villages.

En 1970, selon M. Fontanet, ministre de l'Emploi, les immigrés représentent, à eux seuls, 20 % du monde ouvrier du secteur industriel ; il faudrait y ajouter ceux du monde rural (saisonniers et autres).

### *Les ex-colonies soutiennent l'émigration de leurs nationaux*

En 1969, 80 % des entrées s'effectuent hors contrôle de l'ONI<sup>13</sup>. La majorité immigrés originaires des ex-colonies de cette époque sont le plus souvent analphabètes, non qualifiés, issus de zones agricoles très traditionnelles ; ils viennent à l'appel de leurs parents ou de leur com-

11. M. Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère*, Éd. La Découverte/INED, 1996.

12. Les chapitres suivants de ce livre retracent quelques conditions invraisemblables d'accueil et de logement pour les primo-immigrants. Autres témoignages : Paulette et Pierre Calame, *Les Travailleurs étrangers en France*, Éd. ouvrières/ Économie et Humanisme, 1972, pp. 95-112 ; Sally N'Dongo, *Exil, connais pas !*, Éd. du Cerf, 1976 ; du même auteur : *Voyage forcé*, Éd. Maspero, 1975 ; Daniel Karlin et Tony Lainé, *La Mal Vie*, Éd. sociales, 1978. On peut également se référer à l'interview de Doukouré Brahima, travailleur immigré du foyer Nouvelle France, in : COPAF, *La longue lutte du foyer de la Nouvelle-France à Montreuil*, 1997, édition ronéotée, et à quelques chapitres de P. Bourdieu, *La Misère du monde*, Éd. du Seuil, 1993, comme la contribution de A. Sayad, pp. 823-825.

13. Statistiques de l'ONI : en 1970, 174 243 immigrés sont entrés en France dont 64 835 arrivés par la voie officielle. 109 408 ont régularisé leur situation après coup (soit 61,72 % acceptés comme clandestins).

munauté et envisagent de ne rester que quelques années. La France les accueille tout aussi "spontanément" ; tous ceux qui ont des bras sont les bienvenus ! Comme le fait remarquer Gilles Verbunt, dès l'annonce de la crise, on ne parlera plus d'immigration "spontanée" mais bien d'immigration "sauvage" et aujourd'hui d'immigration "clandestine". Autant de nuances linguistiques qui traduisent bien l'évolution de la perception du fait migratoire en France<sup>14</sup>.

Pendant ces années, les responsables des pays d'émigration d'Afrique du Nord et d'Afrique noire encouragent ou soutiennent ces mouvements migratoires car ils les jugent nécessaires économiquement et démographiquement. Dans un séminaire algérien sur l'immigration, il est dit que « *les avantages économiques et démographiques l'emportent de loin sur les inconvénients de même nature*<sup>15</sup> ». En 1966, 1,5 milliard de francs sont transférés en Algérie par les immigrés travaillant en France. Les travailleurs envoient chez eux de 20 à 50 % de leurs salaires ; des régions entières dépendent d'eux, des petites exploitations rurales tout à fait marginales subsistent grâce au complément apporté par leur argent.

La décennie des lendemains d'indépendance est économiquement désastreuse pour ces pays, en raison du redéploiement économique des nations riches et des erreurs des nouveaux gouvernements. La dérégulation économique Nord-Sud ne fait ensuite que s'accroître. La part de l'Afrique, qui jusqu'en 1960<sup>16</sup> représente 10 % des échanges économiques mondiaux, tombe progressivement à moins de 1 %. La baisse du prix des matières premières et des produits agricoles en est la cause déterminante. Dans cette même période, la pluviométrie du Sahel ne cesse de diminuer, provoquant des sécheresses encore limitées mais suffisamment destructrices pour pousser hors de chez eux un nombre croissant de courageux prêts à affronter l'exil et à répondre à l'appel d'offre du patronat français afin de sauver les leurs<sup>17</sup>.

14. Cf. F. Briot et G. Verbunt, *Immigrés dans la crise*, Éd. ouvrières, 1981, p. 126.

15. Cf. Séminaire national sur l'immigration (Alger, 1966), cité in : G. Viratelle, *L'Algérie algérienne*, Ed. Ouvrières/Economie et Humanisme, 1973, p. 226.

16. Cf. *L'immigration en France des ressortissants d'Afrique noire*, rapport de Jacques Barrou pour le groupe de travail interministériel, Éd. du Secrétariat général à l'intégration, juin 1992, p. 16.

17. Interview de Ladj, travailleur immigré mauritanien vivant dans un foyer d'Ile-de-France. Voir annexe II.

D'autant que l'aide internationale qui se concrétise alors par la distribution de nourriture a des effets pervers sur la production vivrière locale, peu capable de concurrencer ce type de "générosité"<sup>18</sup>.

*« Autrefois c'est possible d'agrandir les bêtes et les champs ; aujourd'hui c'est uniquement pour vivre parce qu'il y a la sécheresse... Même en cultivant ce n'est pas possible... On doit tout payer. Avant on ne payait pas le lait, aujourd'hui il faut payer le lait. Si je dis que "chacun se débrouille" c'est risqué, c'est honteux pour moi. Au village, chez les Soninkés, on cultive tout : mil, maïs, soja, sorgho, haricots et après c'est les Maures qui viennent acheter. Maintenant il n'y a plus rien. Il n'y a plus rien à cultiver. Ce qui nous fatigue c'est d'être ici pour une famille mais aussi pour la famille de mon oncle maternel, de mon cousin, de mon frère. Mon aide à la famille c'est tout ça sur notre dos ; c'est une vie obligée, insupportable, obligé de supporter<sup>19</sup> ».*

La France que ces immigrés pensent rejoindre est une France de rêves, qu'ils ont appris à bâtir à partir des propos et des cadeaux de leurs parents revenus de là-bas, de leurs livres de classe et d'émissions de radio en attendant le relais de la télévision ; une France des mandats et des beaux costumes ; ou tout simplement celle du train de vie des coopérants français qu'ils côtoyaient. Une fois sur place, ils réalisent l'illusion du mythe "France-abondance" et le sens à donner à la bienvenue.

#### 4. Histoires de vie

Dans ce livre, en annexe, nous renvoyons, le lecteur à plusieurs monographies d'immigrés qui relatent leurs trajectoires de là-bas à ici. Ci-dessous, un extrait de l'interview de Ladji, cité en annexe, travailleur immigré, résident de foyer, membre du COPAF. Nous y retrouvons un parcours, un visage, un rêve, une promesse parmi tant d'autres.

18. Description des effets de cette sécheresse sur les populations du Sénégal : cf. chapitre « Le gouvernement sénégalais devant la sécheresse », les commentaires de l'auteur et de nombreuses coupures d'époque extraites du journal national *Le Soleil*, in : Sally N'Dongo, *Voyage forcé*, op. cit., pp. 106-130.

19. Interview d'un travailleur immigré malien, 1990, in : M. Fiévet, *Africains noirs en foyers. Leur expérience et leurs attentes*, étude-recherche AFTAM, 1991.

*COPAF : Quand es-tu venu en France ? Comment cela s'est-il décidé ?*

Ladji : C'est mon oncle qui en fait a décidé, le frère de mon père. C'est lui le premier de la famille à être venu en France. Il a écrit à mon père à la fin de l'année 1962 pour dire que je vienne en France, car moi j'étais l'aîné des garçons. Ma mère n'était pas d'accord mais en fin de compte toute la famille a été d'accord. Toute la famille c'est des cultivateurs. À la fin des années 50 et en 1960 il y a eu une petite sécheresse en Mauritanie, dans la région du Guidimakha. La pluie était insuffisante et le village a dû déplacer les champs quelques kilomètres plus loin mais malgré ça, on n'a pas récolté assez. Alors quelques-uns sont partis travailler à Rosso, à la frontière de la Mauritanie et du Sénégal. À l'époque il y avait les Français et, avec l'irrigation, ils cultivaient le riz et tout ça. Les gens cultivaient bien là-bas. Il est donc parti là-bas ; il y est resté un an. Il est alors parti à Dakar et puis voilà, il a eu l'idée de venir en France.

Il habitait dans un hôtel arabe, rue de Flandre. Moi, quand je suis arrivé, je l'ai trouvé là et on a partagé une chambre. Il y avait déjà cinq personnes du village, cinq anciens dans cet hôtel : mon oncle, un autre arrivé en 1959 et deux autres arrivés vers 1960 ; le premier c'était un navigateur, il avait été embauché sur un bateau. Quand il a quitté le bateau, il a travaillé dans les usines. Celui-là, il est arrivé il y a très longtemps, je ne sais pas quand, j'étais tout petit. En fait c'était lui le premier ; après il y a eu ceux de 1959-1960, et nous les jeunes on a suivi après, dans les années 1962-1963. Par exemple, moi je suis venu en groupe avec deux autres, on est venu en bateau jusqu'à Bordeaux et après on a pris le train jusqu'à Paris. On était environ quinze jeunes à venir dans ces années-là et on a tous habité au même endroit. On était tous du même village, on savait qu'à la rue de Flandre il y avait les gens du village, on n'allait pas chercher un endroit où on ne connaissait personne. À l'époque c'était pas cher : 3 F – on disait 300 F – la nuit en moyenne. Et nous, à l'hôtel, on payait 2 F la nuit. On comptait par nuit. Les plus anciens étaient deux par chambre et nous, les jeunes, on était trois.

*COPAF : Savais-tu parler français ?*

Ladji : Oui, quand même j'ai été à l'école au pays, je savais lire et écrire. Quand j'ai commencé à travailler j'ai payé des cours à l'Alliance française pour m'améliorer ; je me suis amélioré mais je savais déjà.

*COPAF : Qu'est-ce qui t'a frappé en arrivant ? Quelles ont été tes premières impressions ?*

Ladji : À l'époque j'étais très jeune, j'avais juste un peu plus de dix-sept ans. Quand j'allais au travail, je ne pensais qu'à ma famille. En travaillant je pouvais même pleurer. Je me sentais très éloigné. Je ne connaissais personne. Mais je n'ai pas commencé à travailler tout de suite car j'étais trop jeune. Une autre chose aussi ; quand je suis arrivé, la guerre d'Algérie était terminée, mais la tension demeurait. J'ai senti la tension. À cette époque les Algériens étaient très mal vus par rapport aux Africains noirs. Quand on cherchait une embauche, les Algériens, on les renvoyait de suite, on n'embauchait que les Africains noirs. Par exemple, chez Renault ou chez Citroën, si un Africain va là-bas, il te demande juste un billet de bateau. Tu viens d'arriver, donc tu es bon pour travailler. Un Algérien, même s'il a un certificat de travail, on ne le prend pas, on le renvoie sans lui dire le motif.

Mais les Africains noirs, les Marocains, les Tunisiens, on les embauche sans problème.

*COPAF : Quel a été ton premier travail ?*

Ladji : J'ai fait d'abord manœuvre dans une petite boîte pendant trois mois. Après, j'ai fait un stage de soudure de trois mois et j'ai été embauché directement à la SNECMA de Gennevilliers. Je touchais 600 F par mois alors que beaucoup de collègues touchaient 400 F. À Renault, Panhard, Citroën ou dans les boîtes d'armement, c'était entre 400 et 500 F. Je trouvais la France difficile et ça a duré au moins pendant deux ans. Je me réveillais à cinq heures du matin et je revenais à huit heures du soir. Après deux ans, j'ai commencé à m'habituer, je commençais à sortir. À cette époque, les gens étaient très faciles. À partir de 1965-1966, on allait beaucoup au cinéma, on allait aussi au bal, à la Fête du 14 juillet, place de la Concorde. On dansait jusqu'à l'aube et le lendemain on allait au défilé. C'est grâce à ça que j'ai commencé à oublier un petit peu le pays. Puis j'ai quitté la SNECMA. À cette époque j'étais jeune, on quittait facilement pour chercher ailleurs. Mon chef ne voulait pas, il m'a dit qu'il ne me donnerait mon compte que dans quinze jours, si j'avais trouvé un nouveau travail, sinon il me reprendrait. Le même jour je suis passé devant l'usine Chausson, à Gennevilliers, et on m'a embauché. C'était en 1967. Je faisais des soudures à l'arc. C'était pas mieux payé qu'à la SNECMA et c'était plus dur. Pourquoi je suis parti ? Je ne sais pas, je n'ai pas réfléchi. À Chausson les cadences étaient plus dures. J'ai adhéré au syndicat CGT. Ils m'ont proposé, j'ai pris la carte. Quand il y avait un problème entre toi et les chefs, ils s'occupaient de ça, ils intervenaient. Je ne suis resté que un an. Après je suis allé dans une petite boîte métallurgique à Paris 11<sup>e</sup>, où on ne faisait que le traitement des métaux : dorure, argenture. C'était dangereux ; il y avait tous les acides sulfurique, nitrique. Je n'ai fait que du travail dangereux en France. Je suis resté douze ans dans cette usine. J'ai vu 68 là-bas. [...]

*COPAF : Et ton premier retour au pays ? Quand a-t-il eu lieu ? Comment as-tu réagi ?*

Ladji : Je suis resté neuf ans en France sans retourner au pays. Je suis retourné en 1972 seulement. J'ai été très content de revoir ma famille, surtout ma mère. Mais j'étais un petit peu perdu. J'ai vu la différence entre ici et le pays. J'ai trouvé un enfant que j'avais quitté alors qu'il avait un an et qui avait beaucoup grandi. J'ai vu mon petit frère, le dernier, je ne l'ai pas reconnu... J'étais un petit peu perdu. Quand je suis rentré dans la maison, tout le monde a pleuré, moi, mes frères, même mon père. Après je me suis marié. À l'époque on pensait seulement à nourrir la famille, acheter les cadeaux pour la famille et pour le mariage. On récoltait pas beaucoup, la sécheresse continuait mais on n'avait que deux choses dans la tête : faire des cadeaux à la famille et chercher le cadeau de mariage. J'ai fait ça. Je suis resté un an environ. Il y avait peut-être une quarantaine d'émigrés en France du village, à cette époque, je ne sais exactement, mais ce n'était pas la majorité des familles qui avait des émigrés en France. La majorité des familles à avoir des émigrés en France, ça ne viendra que vers 79-80.